

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

FR

Nom du Produit :	Forward Quant VE Garantie 85	Nom de l'initiateur :	FWU Life Insurance Lux S.A. (FWU)
Site web :	www.fwulife.fr/info	Autorité compétente :	Commissariat aux Assurances (CAA) Luxembourg
Numéro de téléphone :	+352.2.64.94.200	Date de production :	28.05.2018

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Contrat d'assurance décès comportant un composant d'assurance sur la vie libellée en unité de compte

Objectifs

Forward Quant VE est un contrat d'assurance individuel sur la vie couvrant, en contrepartie du paiement d'une prime, le risque de décès de l'assuré et le risque de Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) avant l'âge de 65 ans. Les composant décès / PTIA et le composant d'investissement, chacun avec ses conditions et son schéma de frais propres, font partie du contrat. L'objectif essentiel est d'offrir une couverture décès / PTIA. Un système d'analyse de données examine en permanence et de manière continue chaque nouvelle opportunité d'investissement dans le cadre des décisions de gestion financière (« Système quantitatif »). La méthode d'investissement permet donc un contrôle technique permanent des risques. La valorisation du Fonds UCITS dépend de la fluctuation des prix et valeurs des actifs et est représentée par des unités de compte.

Investisseurs de détail visés

Le contrat Forward Quant VE s'adresse à des clients particuliers souhaitant se prémunir, en contrepartie du versement d'une prime périodique, d'un risque décès ou PTIA et dont l'objet est de garantir le versement d'un capital lors du décès ou PTIA de l'assuré. La durée minimum de l'investissement est de 10 ans. Ce produit est destiné à tout investisseur. Le client doit comprendre que ceci n'est pas un produit d'investissement. Par conséquent, la gestion du capital n'est qu'un objectif secondaire. Ce produit comprend une gestion financière active-adaptative, à la fois avant-gardiste et personnalisée, qui soulage le client dans sa prise de décision financière. Cette gestion ne demande donc pas au client de posséder des connaissances approfondies des marchés financiers. A la fin de la période de contribution, le client aura le choix entre sortir en capital en tenant compte de la garantie choisie ou transformer ce capital acquis en couverture décès viagère.

Assurance : avantages et coûts

En ce qui concerne le composant Temporaire décès / PTIA, pendant la période de contribution, en cas de décès de l'Assuré ou en cas de PTIA survenue avant le 65e anniversaire de l'Assuré, l'Assureur verse un capital calculé en fonction de l'âge de l'Assuré à la souscription, de la durée de la Période de contribution et du montant des primes payées. Ce montant sera fixe pendant les 36 premiers mois de la période de contribution. À partir du 37e mois et jusqu'à la fin de la période de contribution, ce capital décès invalidité (PTIA) diminuera annuellement à la date anniversaire du contrat. Ce composant cesse au terme de la période de contribution et aucune prestation ne sera réglée postérieurement à l'échéance. Pour le composant d'investissement Vie Entière, durant la période de contribution, en cas de décès ou en cas de PTIA de l'assuré avant son 65ème anniversaire, l'Assureur verse un montant égal au montant le plus élevé entre le montant de la provision mathématique du Composant Vie Entière Multi-support (valeur de contrat) et le montant correspondant à 105% de la valeur cumulée des primes attribuées au Composant Vie Entière Multi-support depuis la date de début de contrat jusqu'à la date du décès ou de PTIA. Ce montant s'ajoute à celui des prestations au titre du composant temporaire décès / PTIA. Au terme de la période de contribution, la valeur du contrat sera transformée en capital décès vie entière / PTIA en fonction de l'âge de la personne assurée au moment de la conversion des unités de compte, taux d'intérêt actuariel, la tables de mortalité suivant le principe d'égalité entre les hommes et les femmes et le risque PTIA.

Durée de vie

La durée du contrat est viagère. La période minimum de contribution ne peut pas être inférieure à 10 ans.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez ce produit pendant 20 ans. Si vous rachetez votre contrat de manière anticipée, le risque de perte peut être plus élevé. De plus, un rachat anticipé peut engendrer des frais supplémentaires.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 à 3 sur 7, qui est « une classe de risque entre basse à moyenne ». La Garantie en capital au terme ne s'applique qu'à l'échéance du Contrat et couvre, pour le type de risque : « Prudent » 85 % des montants investis (net des frais et charges ainsi que des rachats éventuels) dans le module d'investissement. Toutes les sommes supérieures au montant de cette garantie et tous les gains possibles ne sont pas couverts car ils dépendent des performances des marchés et sont, de ce fait, incertains.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

INVESTISSEMENT 1.000 € PAR AN

Prime d'assurance 0 €

1 an

10 ans

20 ans (Période de détention recommandée)

Scénarios en cas de survie

Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	89,91 €	4.088,71 €	10.652,21 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-18,01%	-10,93%	-3,54%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	97,34 €	7.016,91 €	17.057,48 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-4,80%	3,04%	1,86%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	98,75 €	7.806,41 €	20.343,90 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-2,23%	5,70%	3,74%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	100,18 €	8.714,17 €	24.557,56 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	0,41%	8,42%	5,69%
Montant investi cumulé		100,00 €	6.219,60 €	14.419,20 €

Scénario de décès

Evènement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	104,96 €	8.217,27 €	20.343,90 €
Prime d'assurance cumulée		0,01 €	0,02 €	0,02 €

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 20 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 1.000 € par an. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le tableau ne prend en compte que le composant d'investissement du produit.

QUE SE PASSE-T-IL SI FWU LIFE INSURANCE LUX S.A. N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La loi luxembourgeoise sur les compagnies d'assurances prévoit un système de protection des investisseurs. La loi consiste en un accord contractuel entre le Commissariat aux Assurances (CAA) en tant qu'autorité de contrôle, la compagnie d'assurances et une banque dépositaire. Les procédures de sécurité prévoient qu'en cas de produits d'assurance-vie, tous les dépôts des clients sont considérés comme des fonds spéciaux, distincts des autres actifs de la compagnie d'assurances. En cas d'insolvabilité de la compagnie d'assurances, le CAA peut, en vertu de la loi luxembourgeoise, geler les dépôts afin de sauvegarder les intérêts des assurés.

QUELS SONT LES COÛTS ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 1.000 € par an.

COÛTS AU FIL DU TEMPS			
Investissement de 1.000 € par an Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 10 ans	Si vous sortez après 20 ans
Coûts totaux	7,48 €	1.472,62 €	5.882,44 €
Réduction du rendement par an	13,87%	5,96%	4,39%

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

CE TABLEAU MONTRE L'INCIDENCE SUR LE RENDEMENT PAR AN		
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,01% L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. L'incidence des coûts est déjà incluse dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00% L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00% L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Coûts récurrents	4,39% L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section relative au produit.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

La période de détention recommandée : 20 ans

À tout moment, un rachat total peut être mis en œuvre sans aucune restriction et aura pour conséquence de mettre fin au contrat. Un rachat partiel est également possible, sous réserve que le montant du rachat soit d'au moins 500 € et que la valeur de contrat après le rachat demeure au minimum de 1 250 €. Dans ce cas, le montant de la Garantie décès/PTIA se réduit en proportion. En cas de rachat lors des 10 premières années, une pénalité de 5 % s'appliquera au montant du rachat.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION ?

Conformément à la procédure décrite dans les conditions générales, les réclamations peuvent être adressées au distributeur ou directement à FWU Life Insurance Lux S.A. (service clients). FWU Life Insurance Lux S.A., Luxembourg, Service Réclamations / marché français; 4a, rue Albert Borschette; 1246 Luxembourg; Par fax, au numéro : +352.26.494.304; E-Mail: info@fwulife.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Ce document fait partie de la documentation précontractuelle. La fiche d'information et de conseil du distributeur, les conditions générales et le document de simulation personnalisée sont obligatoirement communiqués et complètent l'information sur le contrat avant sa souscription.